

Opération Maine-Montparnasse

Façades des habitations: ce qu'en disait l'architecte Jean Dubuisson...

Dans le cadre de l'Opération Maine-Montparnasse, Jean Dubuisson s'est vu attribuer la réalisation des deux immeubles d'habitation: au 85 boulevard Pasteur, Paris 15^e (Secteur 1) et aux 6-26 rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14^e (Secteur 2).

Les emprises SNCF sont cédées le 4 février 1959 et l'étude du secteur est assurée par l'Agence d'architecture de l'opération Maine-Montparnasse (AOM) créée spécialement pour ce projet et qui réunit plusieurs architectes de renom : Eugène Beaudouin, Urbain Cassan, Louis de Hoÿm de Marien, Raymond Lopez, Jean-Baptiste Matyon et Jean Dubuisson.

AOM élabore un plan de masse formant un U autour des emprises ferroviaires.^{JDB}

Le 14 mars 1991, Jean Dubuisson [répondant à Bruno Vayssière] dira : « À propos de l'ensemble d'habitation de Montparnasse, je voudrais dire que l'opération Maine-Montparnasse, c'est une aventure et que le plan [d'ensemble], que je connaissais au moment où l'on m'a chargé de cette opération, je ne l'aimais pas du tout ! Je trouvais absolument désastreux que l'on fasse un si grand quadrilatère autour de voies ferrées, alors qu'on avait tant d'exemples à l'étranger où des gares avaient été couvertes. »^{JED}

L'intérêt architectural de chacun des deux bâtiments conçus par Jean Dubuisson dans ce programme ne peut certes se résumer à leurs façades respectives. Mais l'architecte lui-même, dans ce qui nous est parvenu de ses dires, n'hésitera pas à les valoriser comme témoignant de l'*écossais Dubuisson*, tout en jugeant clairement, comme on le verra, que les façades d'un des deux bâtiments sont mieux abouties que celles de l'autre.

85 boulevard Pasteur (15^e). Secteur 1

Le permis de construire du secteur 1 est approuvé le 19 mai 1960. Avec 18000 m² de planchers, l'immeuble de logements confié à Jean Dubuisson comporte 255 appartements de luxe.^{JDB}

Comme pour les gabarits, les élévations des immeubles d'habitation demeurent la prérogative d'AOM, car l'immeuble de logement [du 85 boulevard Pasteur] n'est destiné qu'à se mettre "en harmonie avec les façades du bâtiment de bureaux dont il constitue l'accompagnement"^{AMP} comme le précise le rapport de l'architecte-voyer divisionnaire du 13 décembre 1960.^{JEA}

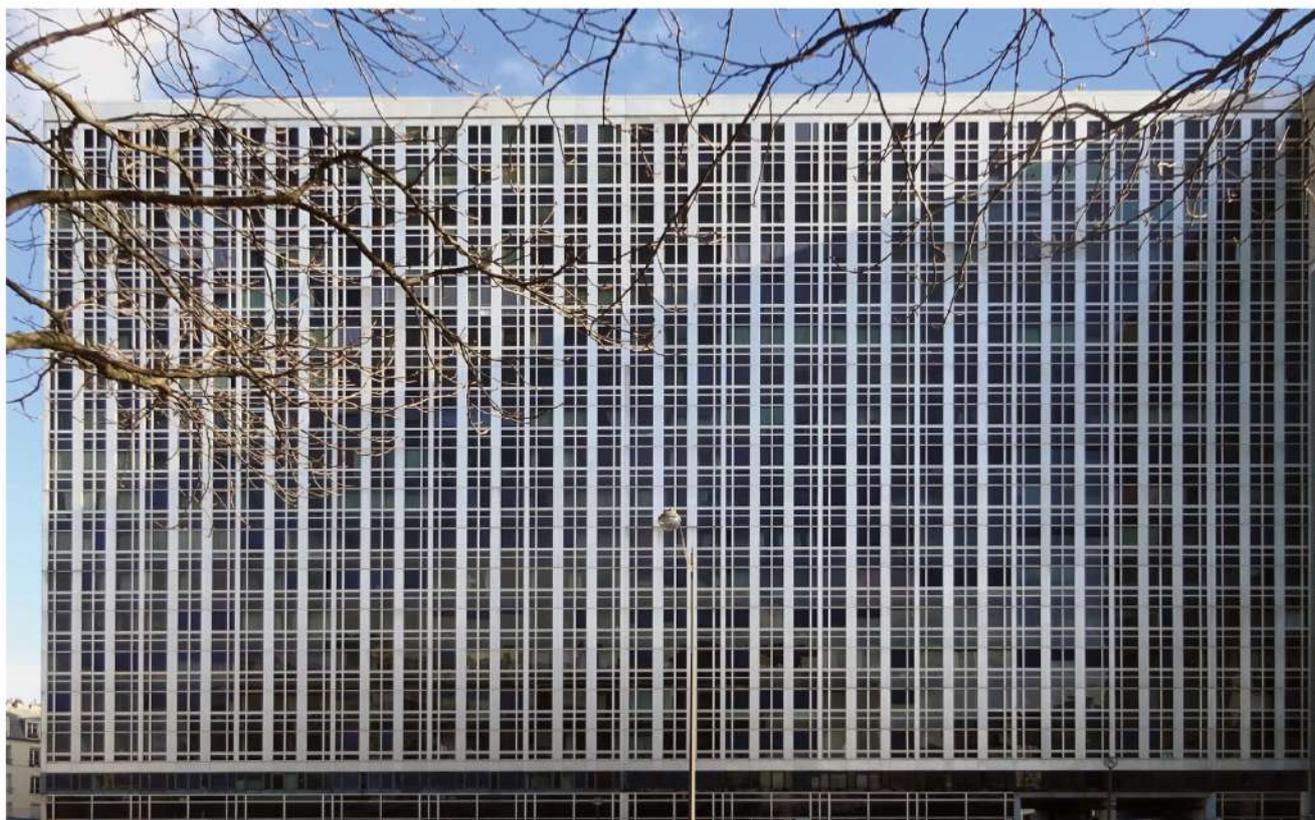
L'harmonie ne sera pas respectée, au bénéfice de l'immeuble d'habitation.

Jean Dubuisson jouera en effet sa propre partition : « Les façades de Montparnasse ont une histoire: j'avais très envie de donner à voir quelque chose qui ressemble à un tissu écossais. On a dit plus tard que c'était ma marque de fabrique d'ailleurs ! Nous avons soigné très fortement les proportions pour obtenir une qualité esthétique la meilleure possible. (...) J'ai eu pour réaliser cette opération une chance énorme: j'ai collaboré avec une entreprise qui m'a apporté des collaborateurs de premier plan. »^{JED}



L'architecte développe dès lors une recherche unique pour cette réalisation, susceptible d'incarner un renouveau architectural. Il met au point un dessin de façade qui constitue l'un des points d'orgue du savoir-faire de l'agence. (...) Les façades principales recevront un remplissage de vitres teintées, maintenues par des châssis en aluminium. Des échantillons de matériaux sont remis à l'architecte-voyer, afin d'étudier une gamme de tons de vitres (quatre tons de gris plus ou moins clairs) et "une

maquette en couleur d'une gamme de tons légèrement plus colorés, tout en restant volontairement très calme et très peu colorés" sera présentée à la Commission des Sites le 14 décembre 1960.^{AMP} L'entrecroisement de ces châssis en aluminium anodisé, en contraste avec les teintes des matériaux verriers, permet donc de s'émanciper des contraintes du programme d'AOM. L'architecte-voyer divisionnaire, enthousiaste, applaudit l'ensemble des propositions: " Si l'affectation du bâtiment principal commande en quelque sorte une architecture strictement fonctionnelle, l'immeuble d'habitation qui lui est accolé ne peut s'harmoniser avec lui que dans la mesure où il présente des



éléments de dimension comparable et le même caractère de régularité - ce que les architectes semblent avoir réalisé avec un certain bonheur" précisera l'architecte-voyer divisionnaire dans son rapport du 13 décembre 1960.^{AMP} Grâce à son appui et à celui d'Edgar Pisani, directeur-adjoint de la Semamm (Société d'économie mixte pour l'aménagement du secteur Maine-Montparnasse), présent pour défendre personnellement ce projet devant le Conseil des Bâtiments de France le 29 janvier 1960, le projet est approuvé sans encombre.^{JEA}

8-26 rue du Commandant René Mouchotte (14^e). Secteur 2

Dès avant ce succès, Jean Dubuisson se prépare à rééditer l'expérience sur une bande de terrain qui s'étire le long des voies de départ [future rue du Commandant-René-Mouchotte], en raccordement à l'alignement de l'Avenue du Maine. Ce secteur 2, lui-même divisé en deux parties, accueillera en outre l'administration des PTT pour la construction d'un tri postal et des locaux de bureaux (Louis Arretche, architecte). L'aménagement du secteur 2 obtient un accord préalable par arrêté préfectoral du 15 septembre 1961, dont la conception échappe totalement, comme pour le secteur 1, à Jean Dubuisson. (...) Au sein de la Semamm, la Ville de Paris souhaite en effet réaliser un immeuble de logements d'envergure [750 logements], afin qu'"un certain nombre de logements [soient réservés] aux habitants évincés de l'îlot Vandamme."^{JEA}

La demande de permis de construire (Cofimeg et GFF) indique qu'il s'agit de logements Logécoc, et la "note sommaire" qui l'accompagne précise que les façades des constructions du Secteur 2A doivent

nécessairement s'harmoniser avec celles du tri postal (secteur 2B). Les demandeurs, en liaison avec le constructeur du secteur 2B, soumettront à l'autorité chargée de la délivrance du permis de construire une élévation de l'ensemble des façades 2A et 2B tenant compte de la nécessité de cette harmonisation.^{PDC}



Respectée dans un premier temps, l'harmonie entre les deux façades sera mise à mal en 1995 par la SNCF qui, ayant repris les bâtiments du tri postal, habillera à sa convenance la façade de son nouveau siège social.

Une décision ministérielle du 29 juillet 1961, signée du ministre de la Construction, "autorise une dérogation aux prix plafonds des Logécos, basée sur le désir de garder aux bâtiments de l'opération Maine-Montparnasse un caractère architectural digne d'une opération d'une importance exceptionnelle." Cette dérogation vise tout spécialement les façades.^{PDC}

Le descriptif du projet initial soumis au permis de construire prévoit une façade en éléments préfabriqués de béton armé et une menuiserie acier, qui répond à la volonté d'Urbain Cassan, et une variante en panneaux de façade en verre et aluminium anodisé, avec allège en verre, le dessin restant identique. (...) Avec l'appui de la Setec, le chef d'agence, Jean-Pierre Jausserand fera de la mise au point des panneaux de façade en aluminium et en verre une affaire personnelle depuis son étude de 1954 pour les établissements Jacques Marchand, à Ivry-sur-Seine.^{LVM}

Ce qui fera dire à Jean Dubuisson (1991): « J'en viens à la seconde tranche, le secteur 2, et, il faut bien le dire... c'est un "petit monstre" !... (...) Cette opération m'a fait très peur quand je l'ai projetée (1962): j'avais très peur que ce soit difficile à habiter. (...) J'ai tout à l'heure rendu hommage à l'entreprise qui m'a aidé à réaliser la façade de Montparnasse 1 [Secteur 1, boulevard Pasteur]. À Montparnasse 2 [rue du Commandant-Mouchotte], cela s'est passé beaucoup moins bien, l'entreprise n'a pas eu la même écoute, et le résultat s'en est ressenti... »^{JED} Plus tard, il confirmera ces propos à Armelle Lavalou : « Je suis moins satisfait des façades côté Mouchotte [que boulevard Pasteur]. Je n'ai pas été assez ferme dans leur mise au point avec l'entreprise. »^{JDP}

La contre-proposition au descriptif initial prévoit donc une "façade en aluminium". Cette solution, qui outrepassa les recommandations de AOM, est finalement approuvée par le permis de construire présenté le 27 avril 1962. (...) En reconduisant le marché auprès de la société d'exploitation des alliages légers (SEAL), déjà désignée pour le boulevard Pasteur, Dubuisson peut amortir les recherches menées dans le cadre de cette précédente et luxueuse commande: il en reporte les apports sur ce programme de logements économiques, tout en adaptant les proportions. Comme à Pasteur, les matériaux verriers - en allège ou sur les parties ouvrantes - sont maintenues dans des châssis en aluminium anodisé de couleur naturelle, avec une épaisseur minimale au nu de la façade. Sur cette élévation monumentale, les pièces de vitre [claires] atteignent jusqu'à 140 cm, de sorte que, couplées aux allèges vitrées, elles

procurent une illusion de vitrage continu et une luminosité exceptionnelle.^{JED}

L'isolation phonique, satisfaisante pour l'époque, est "mieux réussie que dans l'immeuble Pasteur" dira Jean-Pierre Jausserand. L'occultation des vitrages, par des stores extérieurs qui ne descendent pas au niveau de l'allège vitrée, est par contre une protection solaire médiocre et datée. »^{LVM}



En 1991, interrogé par Bruno Vayssière, Jean Dubuisson, évoquant la façade de l'immeuble Mouchotte, avait dit : « Je suis toujours un peu malheureux devant cette façade parce que je sais où manquent quelques millimètres ! » Puis, commentant une photo montrant, de nuit, cette façade, il avait ajouté : « Et voici une vue de nuit pour terminer... Quand je vois cette image, je ne peux pas m'empêcher de me souvenir presque douloureusement que Jacques Tati s'est servi de photos comme celle-là dans ses films... »^{JED}



Dans ses échanges avec Armelle Lavalou (publiés en 2008), Jean Dubuisson commentera le jardin Atlantique construit finalement en 1994 [plus haut d'un étage que le niveau initialement prévu à cause du parking SNCF-Effia] : « Le rapport de la barre avec ce jardin intérieur était tout autre dans le projet initial. Si côté rue il y avait un décalage de niveaux pour que le passant ne puisse pas voir à l'intérieur des logements à rez-de-chaussée, je pensais, de l'autre côté, ouvrir largement les appartements sur le jardin au-dessus des voies couvertes, avec peut-être un système de protection pour qu'il n'y ait pas trop d'échanges entre les deux. »^{JDP}

Comme on sait, côté jardin, une passerelle en surplomb fera plus que favoriser les échanges entre le regard des passants et l'intérieur des appartements.

En 1993, l'artiste allemand Andreas Gursky publie sa photographie grand format "Paris, Montparnasse" (environ 2 m x 4 m). Assemblée et retouchée numériquement, l'œuvre représente la grande barre de l'immeuble Mouchotte et suscitera le débat sur le statut du traitement



numérique de la photographie comme ne manquera pas de le souligner Naomi Blumberg dans l'Encyclopedia Britannica. Le photo-montage, exposé au Museum of Modern Art de New York et à la Hayward Gallery de Londres, contribuera à forger le regard porté sur la façade de l'immeuble de la rue du Commandant-Mouchotte.



Revenant sur les immeubles d'habitation conçus par lui dans le cadre de l'opération Maine-Montparnasse, Jean Dubuisson dira : « La plupart des opérations que j'ai réalisées ont été utilisées pour des couvertures de livres ou de magazines de mode. Sur un catalogue *Habitat*, il y a une très belle photo de l'ensemble Maine-Montparnasse, côté boulevard Pasteur. Inutile de dire que j'aime beaucoup moins la photo d'Andreas Gursky. L'homme refuse l'uniformité, refuse qu'on lui impose un mode de vie. À Mouchotte (ainsi qu'on appelle familièrement cet ensemble), un grand nombre de logements du même type sont aménagés de façon différente. C'est pour cela que la photographie de Gursky m'ennuie beaucoup, me choque même, parce qu'elle cherche à signifier quelque chose de négatif, l'inverse exact de ce que pensent les habitants. » Et Jean Dubuisson ajoutera : « Je n'ai jamais vu cet ensemble comme ce photographe prétend le voir. »^{JDP}

Le 25 octobre 1999 est créé le label *Patrimoine du XX^e siècle* dont les modalités d'attribution seront précisées le 1^{er} mars 2001 par circulaire émanant du ministère de la Culture et de la Communication. L'œuvre de Jean Dubuisson ne sera pas oubliée puisque plusieurs de ses réalisations seront ainsi reconnues par ce label qui, en 2016, prendra l'appellation d'*Architecture contemporaine remarquable*. À Montparnasse, des deux immeubles d'habitation réalisés par Jean Dubuisson, c'est l'immeuble Mouchotte et non celui du boulevard Pasteur qui sera retenu pour être labellisé le 19 juillet 2009, soulevant ainsi la question de la primauté de la notoriété sur l'intérêt architectural, de l'effet de transparence sur le dessin de l'architecte.

Sources :

JDB – Guillermin (Élise). *Jean Dubuisson. Un architecte majeur de la reconstruction de l'après-guerre*. Éditions du Patrimoine. Paris. Infolio (Suisse). 2011. 192 p.

JED – Dubuisson (Jean). *L'architecte et la ville*. In *Le 14 mars 1991 : Jean Dubuisson et André Wogensky. Cycle de conférences 1991 "Architectes repères, Repères d'architectures : 1950-1975"*. Éditions du Pavillon de l'Arsenal. Paris. 1998. 70 p.

JEA – Guillermin (Élise). *La main et l'esprit moderne. Jean Dubuisson*. MétisPresse. Genève (Suisse). 2021. 312 p.

AMP – Archives municipales. Paris (citées par Élise Guillermin)

PDC – *Demande de permis de construire par COFIMEG, GFC et la SNCF, Financement des travaux, et Notice explicative sommaire*. 27 avril 1962. 7 p.

LVM – Caillot (Pierre), Monnier (Gérard). *Le "village Mouchotte" à Paris : acteurs et militants de la modernité urbaine*. (18 p.) In *Habiter la modernité. Actes du colloque "Vivre au 3e millénaire dans un immeuble emblématique de la modernité"*. Publications de l'Université de Saint-Etienne. 2006. 226 p.

JDP – Lavalou (Armelle). *Jean Dubuisson par lui-même*. Éditions du Linteau. Paris. 2008. 164 p.